

FER

Stiftung für Fachempfehlungen zur Rechnungslegung
(Fondation pour les recommandations relatives à la présentation des comptes)
(Fondazione per le raccomandazioni concernenti la presentazione dei conti)
(Foundation for accounting and reporting recommendations)

Postfach 1477 • 8021 Zürich

Modifications de la SWISS GAAP RPC 27 «Instruments financiers dérivés»

Les modifications des Swiss GAAP RPC s'appliquent pour la première fois aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2010 ou ultérieurement.

Explications

ad chiffre 5

-
-
-

- 18 Les flux de trésorerie futurs (cash flows) sur base contractuelle qui n'ont pas encore d'effet au bilan font également partie des opérations de base pouvant être couvertes. L'achat de machines en devises étrangères constitue un exemple de flux de trésorerie futurs. Dans ce cas, la couverture doit être enregistrée dans les fonds propres sans incidence sur le compte de résultat ~~Les variations de valeur de l'instrument dérivé doivent être présentées dans le capital propre ou soit être publiée~~ dans l'annexe. La condition préalable au traitement des transactions en tant qu'opérations à des fins de couverture est que les flux de trésorerie ou risques futurs fassent l'objet d'une forte probabilité.